



## COMPRENDRE LE POINT PMI ET LE RAPPORT CONSTANT,

Partons de l'essentiel : Le droit à réparation, est une **compensation** pour la dette de l'Etat à notre égard, pour le temps que nous lui avons donné, le sang versé par certains et les séquelles de beaucoup.

Cette compensation doit évoluer. Sa traduction administrative après 1948 fut la suivante : Il existe un rapport constant entre la valeur du point PMI des Pensions Militaires d'Invalidité et le traitement brut des fonctionnaires. En 1953 il fut précisé que le **point** de référence était lié au traitement d'un fonctionnaire afférent à l'indice 170. Ca y est voici le **rapport constant** ou constant est un simple adjectif ! Monsieur Constant n'existe pas et n'a jamais écrit de rapport. Nous allons voir plus loin que si le principe demeure, cette **référence** a été tellement maltraitée et charcutée qu'au fil du temps, le retard accumulé est important.

Quelques explications préalables : **PMI** signifie donc Pension Militaire d'Invalidité.

Le **point PMI** s'applique à toutes les prestations du monde combattant : les pensions des invalides de guerre, mais aussi celles de veuves, des orphelins des ascendants, des victimes civiles de guerre et hors guerre, la retraite du combattant, le plafond majorable des rentes mutualistes, etc.... Ce point PMI est notre étalon, l'euro du monde combattant ! Comme toute monnaie il y a :

- Une valeur qui est en fin 2014 de 13,97 €
- Un nombre de points attribué à une prestation définie (exemple : notre retraite du combattant est passée à 48 points PMI au premier juillet 2012 pour tenir une promesse de campagne. Gelée depuis, elle risque d'être bloquée à ce niveau un bon bout de temps...)

**Le rapport** : à l'origine le rapport était **constant** car **l'évolution du point PMI suivait celle de** l'indice 170 correspondant à l'existence d'un fonctionnaire clairement identifié : l'huissier de ministre, 1<sup>o</sup> classe, fin de carrière. Les gouvernements successifs ont bouleversé les statuts de la fonction publique et ce poste d'huissier a disparu vers 1989. L'indice et la fonction supprimés, il n'y avait plus de référence. La valeur du point a stagné, mal compensée par quelques rattrapages à postériori.

En 2005 seulement, un accrochage a été fait à l'indice INSEE de traitement brut de la fonction publique de l'État, remplacé en 2010 par l'indice INSEE ITB-GI (indice de traitement brut-grille indiciaire). Ces statistiques de l'INSEE sont incontrôlables et nocives. Aujourd'hui le niveau de vie des fonctionnaires dépend largement de leurs primes (de 30 à 45%).

Résultat combiné de la stagnation et du mauvais accrochage : un gros décalage s'est installé, entre la valeur actuelle et celle qui aurait été obtenue avec le déroulement normal de carrière de cet huissier virtuel. Nous demandons au gouvernement la création d'une instance pour revoir tout le système et calculer l'écart actuel. Bien entendu, nous sommes réalistes et admettons un rééquilibrage progressif, échelonné dans le temps.

Ce problème est connu du gouvernement. Il fait l'objet de questions écrites de députés (132061 du 17/04/2012 et 12239 du 26/06/2014). Le 30/10/2014 au cours de la discussion du budget 2015, Monsieur le Député Rochebloine a déclaré « **la formule de calcul est obsolète, à tel point que la valeur du point n'est aujourd'hui que la moitié de ce qu'elle devrait être** » Monsieur Kader ARIF répondit « le système actuel ...est le résultat de longs travaux de concertation interministérielle. Un nouveau système, basé sur une augmentation importante du point PMI se heurterait à de grandes difficultés de réalisation et... à de lourdes conséquences budgétaires. ...cette question est complexe le coût est estimé à 18 millions d'€. »

Nous accepterions bien évidemment un rattrapage par paliers (cela a été fait de 1981 à 1984). Mais ce décalage doit absolument être comblé et **passer au centre de nos revendications.**

L'UFAC demande la formation d'une commission mixte tripartite (Gouvernement, Parlement, Monde Combattant) pour calculer et éponger le retard, à l'image de celle de 1978 qui calcula un retard de 14,26%. Une proposition consiste à remplacer l'indice 170 ancien par l'indice 355 nouveau correspondant à l'agent des services techniques de 1<sup>ere</sup> catégorie échelle 3 et 11<sup>eme</sup> échelon (en fin de carrière) qui est proche de l'huissier de ministre englobé, cramponné à une grille disparue.

Michel Cahuzac